AR Prefecture
024-200040400-20230530-2023_107-DE
Reçu le 05/06/2023

2023/ 107 du 30 mai 2023

Communauté de Communes du Périgord Ribéracois

Délibération du Conseil Communautaire
****

Le 30 mai 2023, le conseil Communautaire s'est réuni au restaurant d'application de la MFR de Siorac de Ribérac sous la Présidence de Monsieur Didier Bazinet, Président, à la suite de la convocation adressée le 23 mai 2023 conformément à l'article L 2121-12 du Code Général des collectivités territoriales.

Nombre de membres titulaires en exercice du Conseil Communautaire	58	
Titulaires présents	41	Allain Tricoire – Jean-Pierre Prigul – Janick Laville – Jean-Didier Andrieux – Pascal Devars – Monique Boineau-Serrano – Jean-Pierre Prunier – Murielle Cassier – Didier Bazinet – Yves Mahaud – Philippe Boismoreau – Philippe Bogaert – Alfred Gonnard – Daniel Bonnefond – Bruno Limerat – Ludovic Gillaizeau – Francis Lafaye – Géry Denis – Gilles Mercier – Catherine Bezac-Gonthier – Laurent Casanave – Christine Laurent – Dominique Caillou – Romain Perruchaud – Philippe Chotard – Jean-Pierre Chaumette – Pierre Guigné – Francis Duverneuil – Virginie Mouche – Jean-Pierre Paretour – Joël De Luca – Gérard Caignard – Fabrice Boniface – Brigitte Pourtier – Pierre Janaillac – Julie Bordet – Joëlle Saint Martin – Marion Lafaye - Régis Defraye – Patrick Iachaud – Muriel Morlion
Suppléants présents	1	Jean-Claude Desport
Titulaires absents	17	Bernadette Bazinet – Christine Berthé – Lisa Boyer – Michel Desmoulin – Corinne Ducoup – Jean-Marcel Beau – Joël Constant – Clément Lemercier – Nicolas Platon – Catherine Esculier – Bernard Saint Martin – Christophe Rossard – Philippe Dubourg – Priça Mortier – Jean-Claude Arnaud – Denis Ferrand – Edwige Badel
Procurations	11	Lisa Boyer à Jean-Claude Desport Michel Desmoulin à Murielle Cassier Jean-Marcel Beau à Jean-Pierre Paretour Joël Constant à Bruno Limerat Clément Lemercier à Ludovic Gillaizeau Nicolas Platon à Catherine Bezac-Gonthier Catherine Esculier à Christine Laurent Bernard Saint Martin à Philippe Chotard Christophe Rossard à Yves Mahaud Jean-Claude Arnaud à Didier Bazinet Edwige Badel à Julie Bordet

AR Prefecture

024-200040400-20230530-2023_107-DE
Reçu le 05/06/2023

DELIBERATION N° 2023 / 107 : (Code Nomenclature /753)
DATE : 30 MAI 2023
RAPPORTEURE : Monique Boineau-Serrano
OBJET : Participation financière 2023 à l'Ecole Notre-Dame de Ribérac

Dans les écoles privées associées par contrat, les collectivités locales versent une participation financière au fonctionnement de l'école dénommée "forfait communal" ou "forfait intercommunal" pour les écoles associées par contrat d'association.

Conformément aux articles L 442-5 et 442-12 les établissements publics de coopération intercommunale sont substitués aux communes lorsque ceux-ci sont compétents pour le fonctionnement des écoles publiques.

Depuis 2014 cette obligation s'étend à tout le territoire de la CCPR.
Pour l'année scolaire 2023, il est proposé de fixer la participation de la CCPR à l'école Notre Dame à 41 875€ c'est-à-dire 625 € X 67 élèves.

Ce montant sera mandaté en 2 fois :

8/12èmes en août 2023 soit	27 900€
4/12éme en décembre 2023 soit	13 975€

Les crédits correspondants sont inscrits au BP 2023.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, approuve à la majorité la participation financière à l'école notre dame.

ONT SIGNE AU REGISTRE LES MEMBRES PRESENTS POUR EXPEDITION CONFORME

Décision du Conseil Communautaire :
Votes pour : 43
Votes contre :7
Abstentions :3

Le Président de la Communauté de Communes du Périgord Ribéracois
Didier Bazinet

La secrétaire de séance du 30 mai 2023
Murielle Cassier

Signé électroniquement le 02/06/2023 à 12:20
par Didier BAZINET

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PÉRIGORD RIBÉRACOIS
B.P. 10
Rue Couleau
24600 RIBERAC